



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Philippe De Courval, secrétaire-trésorier de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le 14 août 2018 à 19h30 au sous-sol de l'Église de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité au 6747 Route Louis-S.-St-Laurent, Porte # 3, Compton.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à autoriser une marge de recul latérale de 1,828 mètres au lieu de 2 mètres.

Identification du site concerné : l'immeuble impliqué est situé sur la route Louis-S.-St-Laurent sur le lot 5 031 131 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 17 juillet 2018.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Philippe De Courval, résidant à Sherbrooke, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus par l'affichage d'une copie à la porte de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Municipalité de Compton au www.compton.ca, entre 9h00 et 16h30, le 17 juillet 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^{ième} jour du mois de juillet 2018.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général